



contrat de maitrise d'oeuvre

Par **reun**, le **24/11/2009** à **11:34**

Bonjour,

Je suis maître d'ouvrage pour les travaux d'un hôtel. J'ai engagé un maître d'oeuvre . Les artisans ont commencé les travaux depuis 1 mois et malgré mes demandes répétitives, le maître d'oeuvre ne me fournit pas de calendrier fixant la durée des travaux qui doivent être finis avant le 31 décembre (exigences de la chaîne Accor); je n'ai donc pas encore signé les marchés de travaux. Quels sont mes recours pour exiger un planning et faire respecter cette durée de travaux?

Merci

Par **bayle**, le **26/11/2009** à **19:28**

bonjour

il aurait fallu lui demandr avant le début des travaux.

comme le delai est au 31 12.2009 c'est trop court pour envisager une procédure judiciaire.

le seul moyen est la menace de ne pas le payer intégralement.

avez vous prévu des pénalités de retard avec les entreprises dans les contrats ?

vous devez faire signer les marchés pour être couvert en cas de problème de mal façons.
surtout n'oubliez pas de faire un procès verbal de réception .

salutations

Me BAYLE-BESSON

www.immobilier.baylebesson.com